

QUESTION ORALE H-0733/02

pour l'heure des questions de la période de session de décembre 2002  
posée conformément à l'article 43 du règlement  
par Marialiese Flemming  
à la Commission

Objet: Centrale nucléaire de Temelin

Récemment, la présidente de l'autorité de surveillance nucléaire tchèque (SUBJ), M<sup>me</sup> Drabova, a déclaré que la centrale nucléaire tchèque de Temelin ne nécessitait pas de mise en conformité.

Quelles mesures la Commission européenne compte-t-elle prendre pour garantir le respect de l'accord de Bruxelles sur Temelin ?

Dépôt: 18.10.2002  
de